

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 JUIN 2022

**PRISE EN CHARGE DE DEPENSES PAR LA VILLE DANS LE CADRE DES
RELATIONS D'AMITIE AVEC DES VILLES ETRANGERES**

oOo

RAPPORT

Dans le cadre des relations d'amitié qu'elle entretient avec ses villes jumelles, la Ville d'Antony organise, ou contribue à l'organisation, des déplacements et de l'accueil des délégations étrangères. A ce titre, elle est amenée à prendre en charge certains frais relatifs au transport ou à l'accueil de personnes contribuant aux liens d'amitiés avec les villes jumelées.

2 projets rentrent dans ce cadre :

. Suite à l'invitation du nouveau Maire de Reinickendorf, une délégation antonienne s'est rendue en Allemagne du 9 au 13 juin 2022. La ville d'Antony propose de prendre en charge les frais de transport de cette délégation.

. Suite à l'invitation de la ville d'Olomouc et à nos échanges sportifs dans le cadre du semi-marathon, un Antonien s'est rendu à Olomouc du 16 au 19 juin 2022. La ville d'Antony propose de prendre en charge les frais de transport de ce compétiteur.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la prise en charge de ces frais de voyage.

OBJET : PRISE EN CHARGE DE DEPENSES PAR LA VILLE DANS LE CADRE DES RELATIONS DE JUMELAGE AVEC DES VILLES ETRANGERES

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que la Ville d'Antony entretient depuis de longues années, des relations d'amitié avec les Villes Etrangères ;

CONSIDERANT qu'afin de permettre le développement des échanges avec les villes concernées, il a été créé par délibération, en date du 29 Juin 2000, une commission extra-municipale à cet effet ;

CONSIDERANT, par ailleurs, que dans le cadre de ces relations d'amitié, la ville est amenée à prendre en charge certaines dépenses relatives au transport ou à l'accueil de personnes ;

CONSIDERANT qu'ainsi, des élues : Madame PRECETTI, Madame GALLI, Madame PHAM-PINGAL, ainsi que Madame MOCATI, chargée de missions relations internationales, se sont rendues à Reinickendorf du 9 au 11 juin 2022 ;

CONSIDERANT que deux bénévoles : Mesdames GROSJEAN et GONIN se sont rendues à Reinickendorf pour accompagner la délégation ainsi qu'un groupe d'Antoniens du 9 au 13 juin 2022 ;

CONSIDERANT qu'un Antonien, Monsieur Xavier BIGNON s'est rendu à Olomouc du 16 au 19 juin 2022 dans le cadre des échanges pour le semi-marathon ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1^{er}.- Décide de prendre en charge les frais détaillés dans le tableau annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2.- Dit que la dépense sera engagée sur les crédits inscrits au budget 2022.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme
Le Maire

ANNEXE A LA DELIBERATION DU 30 JUIN 2022

PRISE EN CHARGE DE DEPENSES PAR LA VILLE DANS LE CADRE DES RELATIONS DE JUMELAGE AVEC DES VILLES ETRANGERES

Ville concernée	Nom et Prénom	Nature de la dépense	Montant TTC
REINICKENDORF Allemagne	PRECETTI Perrine	Billet d'avion (A/R) Paris-Berlin	330
REINICKENDORF Allemagne	GALLI Pauline	Billet d'avion (A/R) Paris-Berlin	330
REINICKENDORF Allemagne	PHAM-PINGAL Corinne	Billet d'avion (A/R) Paris-Berlin	330
REINICKENDORF Allemagne	MOCATI Claudine	Billet d'avion (A/R) Paris-Berlin	330
REINICKENDORF Allemagne	GROSJEAN Mireille	Billet d'avion (A/R) Paris-Berlin	330
REINICKENDORF Allemagne	GONIN Véréna	Billet d'avion (A/R) Paris-Berlin	330
OLOMOUC République Tchèque	BIGNON Xavier	Billet d'avion (A/R) Paris-Prague	260

TOTAL 2 240 €